



PREFET DE LOT-ET-GARONNE



Délégation Départementale de Lot-et-Garonne
Service santé environnement

ARRETE PREFECTORAL N° 47-2017-09-25-004

**PORTANT DEROGATION AUX LIMITES DE QUALITE DES EAUX DESTINEES
A LA CONSOMMATION HUMAINE POUR LE PARAMETRE PESTICIDES**

Usine de production de Nazareth à NERAC

Syndicat Départemental EAU 47

Le Préfet de Lot-et-Garonne
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10, L.1324-3, et R.1321-1 à R.1321-63

VU l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation pris en application des articles R. 1321-31 à R. 1321-36 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel modifié du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté préfectoral n°2008-7-10 du 07 janvier 2008 portant autorisation de produire et distribuer une eau destinée à la consommation humaine – usine de Nazareth ;

VU la décision du Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine en date du 14 avril 2017 portant délégation permanente de signature ;

VU l'instruction DGS/EA4/2010/424 du 9 décembre 2010 relative à la gestion des risques sanitaires en cas de dépassement des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pour les pesticides, en application des articles R. 1321-26 à R.1321-36 du code de la santé publique ;

VU l'instruction DGS/EA4/2013/413 du 18 décembre 2013 concernant l'application de l'arrêté du 25 novembre 2003 relatif aux modalités de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine pris en application des articles R. 1321-31 à R. 1321-36 du code de la santé publique et d'information de la Commission européenne

VU la demande du syndicat départemental EAU 47 en date du 10 mai 2017 ;

VU le rapport établi par la délégation départementale de Lot-et-Garonne de l'Agence régionale de santé de Nouvelle Aquitaine (DD ARS 47), en date du 06 juillet 2017 ;

VU l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 21 septembre 2017 ;

VU l'avis de l'ANSES en date en date du 02 janvier 2014 relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales (VMAX) pour des acides sulfonique (ESA) et oxanillique (OXA) de l'alachlore et du métolachlore ;

CONSIDERANT que l'eau produite par le syndicat EAU 47, à partir de la station de Nazareth, présente des dépassements récurrents aux limites de qualité pour le paramètre pesticides (0,1 µg/L par substance individuelle et 0,5 µg/L pour le total des pesticides) et que cette eau est distribuée, en l'état, aux usagers ;

CONSIDERANT que ces non-conformités sont liées à la présence de plusieurs molécules issues de la dégradation de substances actives de produits phytosanitaires : métabolites (ESA et OXA) de l'alachlore et du métolachlore, et que selon l'avis sanitaire et scientifique de la Direction Générale de la Santé, celles-ci ne présentent pas de risque pour la santé aux teneurs retrouvées ;

CONSIDERANT qu'il n'existe, dans l'immédiat, aucun moyen raisonnable pour maintenir la distribution d'une eau conforme aux exigences de qualité réglementaires ;

CONSIDERANT que le syndicat EAU 47 s'engage à réaliser des travaux d'optimisation de la filière de traitement des eaux de l'usine de Nazareth afin de réduire la concentration en pesticides des eaux distribuées ;

CONSIDERANT qu'il convient d'accorder un délai suffisant pour permettre au syndicat EAU 47 d'engager les démarches nécessaires et les travaux visant à renforcer la filière de traitement des eaux de l'usine de Nazareth et notamment l'injection de charbon actif en poudre ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

Objet

Article 1^{er} :

Le syndicat départemental EAU 47 est autorisé à distribuer l'eau produite à la station de Nazareth par dérogation aux prescriptions de l'article R. 1321-2 du code de la santé publique.

Cette autorisation, sans restriction de consommation, est délivrée pour les métabolites de l'alachlore et du métolachlore, jusqu'aux valeurs de tolérance maximales suivantes :

- 2 µg/L par substance individuelle ;
- 4 µg/L pour la somme des pesticides comprenant les métabolites précités.

Les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 susvisé sont maintenues pour les autres pesticides (par substance individuelle) et pour le total des pesticides (à l'exclusion de ces mêmes métabolites).

Durée de validité

Article 2 :

Cette dérogation est accordée pour une durée de TROIS ANS à la date de signature du présent arrêté.

Travaux

Article 3 :

Le syndicat EAU 47 devra réaliser les travaux figurant dans sa demande de dérogation (amélioration de l'injection de charbon actif en poudre et optimisation du renouvellement du charbon actif en grain) afin de délivrer, dans un délai maximum de TROIS ANS, une eau conforme aux exigences réglementaires.

Tous les six mois, à compter de la date de notification du présent arrêté, le syndicat EAU 47 remet à l'ARS un bilan d'étape qui présente l'état d'avancement des travaux et des procédures engagées.

Surveillance de la qualité de l'eau

Article 4 :

Afin de renforcer le suivi réalisé dans le cadre du contrôle sanitaire, le syndicat EAU 47 procède au suivi mensuel des métabolites de pesticides sur l'eau mise en distribution à la station de Nazareth conformément au plan de surveillance figurant au dossier de demande de dérogation du 10/05/2017.

Les résultats d'analyses de ce suivi renforcé sont communiqués à la DD ARS 47.

Information des usagers

Article 5 :

Dans un délai de TROIS MOIS, à compter de la notification du présent arrêté, le syndicat EAU 47 délivrera une information sur le territoire concerné, précisant notamment, le motif de la dérogation, sa durée ainsi que les mesures prévues pour rétablir la qualité de l'eau.

Pour ce faire :

- lors du prochain Comité Syndical d'EAU 47, les délégués de toutes les communes du syndicat devront être informés.
- dans les communes desservies par l'usine de Nazareth (cf. tableau annexe 1), le syndicat EAU 47 demandera aux mairies de procéder à l'affichage de l'arrêté préfectoral portant dérogation et des bulletins d'analyses.
- une information dans les bulletins municipaux pourra être proposée par EAU 47.

Le syndicat EAU 47 transmettra à la préfecture et à la DD ARS 47 une note sur l'accomplissement de ces formalités.

Délai et voies de recours

Article 6 :

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, sis 9 rue Tastet 33000 Bordeaux. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification du présent arrêté.

Notification

Article 7 :

Le présent arrêté est notifié au permissionnaire (Mme la Présidente du Syndicat Départemental EAU 47 - 997, avenue du Docteur Jean Bru - 47000 AGEN) par les soins de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle Aquitaine.

Autre réglementation

Article 8 :

La présente décision ne dispense en aucun cas le permissionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Mesures exécutoires

Article 9 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Marmande-Nérac, le Directeur de la Délégation Départementale de Lot-et-Garonne de l'Agence Régionale de Santé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le Lot-et-Garonne.

A AGEN, le **25 SEP. 2017**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Jacques RANCHERE

Liste des annexes :

Annexe 1 : description du système de production et de distribution

Annexe 2 : données sur la qualité de l'eau

Annexe 3 : résumé des mesures correctives à engager (calendrier, estimation des coûts, indicateurs de suivi)





PREFET DE LOT-ET-GARONNE



Délégation Départementale de Lot-et-Garonne
Service santé environnement

Syndicat Départemental EAU 47

**DEROGATION AUX LIMITES DE QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION
HUMAINE POUR LE PARAMETRE PESTICIDES**

Usine de production de Nazareth à NERAC

Description du système de production et de distribution, données sur la qualité de l'eau, résumé des
mesures correctives à engager

Vu et annexé à l'arrêté préfectoral de ce jour,

Agen, le 25 SEP. 2017

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Jacques RANCHERE

PLACE DE VERDUN – 47920 AGEN CEDEX 9

Organisation de l'adduction en eau potable :

Le captage

L'ouvrage capte les eaux de la Baïse.

Il est constitué par une canalisation de diamètre 300 mm, équipée d'une crépine (maille 3mm) immergée à 2 m de profondeur qui protège les pompes immergées.

La canalisation alimente un puits d'exhaure en béton construit sur la berge. Le puits étant situé en zone inondable, il est équipé de 3 pompes submersibles dont 2 peuvent fonctionner en parallèle pour un débit nominal total de 510 m³/h.

Les eaux brutes sont refoulées par une canalisation de diamètre interne de 300 mm vers la chambre de répartition.

Le débit d'arrivée est ajusté au moyen d'une vanne de régulation disposée sur la nourrice de refoulement juste avant la chambre de répartition des eaux brutes.

Débit maximal : 250 m³/h en fonctionnement normal et jusqu'à 500 m³/h en pointe

• Volume journalier maximal : 4 400 m³ en moyenne et jusqu'à 7 240 m³ en pointe

• Volume annuel : 1 600 000 m³

Installation de traitement :

L'usine de traitement des eaux de Nazareth est autorisée à produire de l'eau destinée à la consommation humaine par arrêté préfectoral en date du 07/01/2008.

Le système est divisé en 2 files identiques fonctionnant en parallèle et isolables.

Chaque file comprend notamment :

- **Une bêche agitée pour le mélange des eaux brutes**
- **Un décanteur lamellaire**
- **Filtration bicouche à charbon actif en grains et bioxyde de manganèse**
- **Dénitratation sur résines échangeuses d'ions**
- **Ultrafiltration sur membranes**
- **Mise à l'équilibre et chloration finale**

Après la mise en équilibre, les eaux traitées sont stockées dans deux baches de pompages indépendantes.

La distribution vers les réservoirs extérieurs s'effectue sur 3 lignes de refoulement indépendantes.

Unité de distribution alimentée :

L'usine de Nazareth alimente 17 communes pour une population avoisinant les 10 000 habitants.

COMMUNES	QUARTIERS	Population
ANDIRAN	-	236
BRUCH	ECART sud	128
CALIGNAC		541
ESPIENS	-	400
FEUGAROLLES	BOURG & COTEAUX	842
FIEUX	-	348
FRANCESSAS	-	719
FRECHOU	-	214
LANNES	-	422
LASSERRE	-	79
MEZIN	-	1550
MONCRABEAU	-	800
NERAC	ECARTS RIVE DR. EST	1804
NOMDIEU	-	232
POUDENAS	-	250
SAINT PE SAINT SIMON	-	223
SAINTE MAURE DE PEYRIAC	-	348
SOS	-	729

Il faut noter que l'usine de Nazareth permet aussi l'alimentation en eau potable du Bourg de Nérac en secours.

Installation de secours

Actuellement, **il n'existe pas de captage de secours/substitution pour la prise d'eau de Nazareth.** Le système d'alimentation est indépendant et ne comporte aucune interconnexion avec les autres systèmes d'alimentation d'eau potable voisins.

Annexe 2 : DONNEES SUR LA QUALITE DE L'EAU

Suivi des métabolites de pesticides en eau brute et eau traitée depuis décembre 2013 :

Nom installation	Code PLV	Date PLV	Paramètre	Taux	Unité	Lieu PSV	Type installation
USINE DE NAZARETH	00037443	24/12/2013	ESALCL	0,11	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037443	24/12/2013	ESAMTC	0,34	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037443	24/12/2013	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037443	24/12/2013	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037443	24/12/2013	PESTOT	0,454	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037671	29/01/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037671	29/01/2014	ESAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037671	29/01/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037671	29/01/2014	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037671	29/01/2014	PESTOT	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037883	06/02/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037883	06/02/2014	ESAMTC	0,4	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037883	06/02/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037883	06/02/2014	OXAMTC	0,18	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037883	06/02/2014	PESTOT	0,585	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00037884	06/02/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037884	06/02/2014	ESAMTC	0,13	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037884	06/02/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037884	06/02/2014	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00037884	06/02/2014	PESTOT	0,13	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037874	17/02/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037874	17/02/2014	ESAMTC	0,52	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037874	17/02/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037874	17/02/2014	OXAMTC	0,23	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00037874	17/02/2014	PESTOT	0,863	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040296	24/06/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00038536	24/06/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040296	24/06/2014	ESAMTC	0,71	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00038536	24/06/2014	ESAMTC	0,6	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040296	24/06/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00038536	24/06/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040296	24/06/2014	OXAMTC	0,23	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00038536	24/06/2014	OXAMTC	0,24	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040296	24/06/2014	PESTOT	0,94	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00038536	24/06/2014	PESTOT	1,462	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00040298	24/06/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040298	24/06/2014	ESAMTC	0,3	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040298	24/06/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040298	24/06/2014	OXAMTC	0,11	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040298	24/06/2014	PESTOT	0,41	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039030	30/07/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039030	30/07/2014	ESAMTC	0,36	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039030	30/07/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039030	30/07/2014	OXAMTC	0,29	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039030	30/07/2014	PESTOT	0,67	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039307	27/08/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039307	27/08/2014	ESAMTC	0,41	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039307	27/08/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039307	27/08/2014	OXAMTC	0,19	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039307	27/08/2014	PESTOT	0,6	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00039306	27/08/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP

USINE DE NAZARETH	00039306	27/08/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039306	27/08/2014	ESAMTC	0,18	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039306	27/08/2014	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039306	27/08/2014	PESTOT	0,18	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039438	15/09/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039438	15/09/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039438	15/09/2014	ESAMTC	0,3	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039438	15/09/2014	OXAMTC	0,13	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039438	15/09/2014	PESTOT	0,43	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039776	07/10/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039776	07/10/2014	ESAMTC	0,4	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039776	07/10/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039776	07/10/2014	OXAMTC	0,22	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039776	07/10/2014	PESTOT	0,62	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00039778	07/10/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039778	07/10/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039778	07/10/2014	ESAMTC	0,14	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039778	07/10/2014	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039778	07/10/2014	PESTOT	0,14	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039966	12/11/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039966	12/11/2014	ESAMTC	0,29	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039966	12/11/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039966	12/11/2014	OXAMTC	0,15	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039966	12/11/2014	PESTOT	0,44	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00039968	12/11/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039968	12/11/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039968	12/11/2014	ESAMTC	0,11	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039968	12/11/2014	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00039968	12/11/2014	PESTOT	0,11	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039948	25/11/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039948	25/11/2014	ESAMTC	0,25	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039948	25/11/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039948	25/11/2014	OXAMTC	0,11	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00039948	25/11/2014	PESTOT	0,558	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040132	09/12/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040132	09/12/2014	ESAMTC	2,9	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040132	09/12/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040132	09/12/2014	OXAMTC	1,5	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040132	09/12/2014	PESTOT	4,4	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00040134	09/12/2014	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040134	09/12/2014	ESAMTC	0,9	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040134	09/12/2014	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040134	09/12/2014	OXAMTC	0,52	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040134	09/12/2014	PESTOT	1,42	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040283	28/01/2015	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040283	28/01/2015	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040283	28/01/2015	ESAMTC	0,27	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040283	28/01/2015	OXAMTC	0,084	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040283	28/01/2015	PESTOT	0,354	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	ESAMTC	0,26	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP

PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	OXAMTC	0,13	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00040776	30/04/2015	PESTOT	1,964	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	ESAMTC	0,24	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00040894	28/05/2015	PESTOT	0,273	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	ESAMTC	0,42	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	OXAMTC	0,26	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00041117	25/06/2015	PESTOT	1,323	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	ESAMTC	0,69	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	OXAMTC	0,47	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00041797	23/09/2015	PESTOT	1,26	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	ESACETC	0,051	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	ESAMTC	0,75	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	ESAMTZC	0,058	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	OXAMTC	0,48	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	OXAMTZC	0,051	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042542	16/12/2015	PESTOT	1,898	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	ESAMTC	0,69	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	ESAMTZC	0,063	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	OXAMTC	0,32	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00042933	25/02/2016	PESTOT	1,161	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	ESAMTC	0,22	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP

USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	OXAMTC	0,056	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00043309	25/04/2016	PESTOT	0,311	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	ESAMTC	0,59	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	OXAMTC	0,2	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00043513	03/05/2016	PESTOT	1,083	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	ESAMTC	0,38	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	OXAMTC	0,22	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00044597	07/09/2016	PESTOT	0,723	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	ESAMTC	0,13	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	OXAMTC	0,083	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044000	07/09/2016	PESTOT	0,265	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	ESAMTC	0,065	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	PESTOT	0,089	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00044950	22/11/2016	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	ESAMTC	1,8	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	ESAMTZC	0,11	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	OXAMTC	0,99	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	OXAMTZC	0,1	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045427	09/02/2017	PESTOT	3,619	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	ESAMTC	0,23	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	OXAMTC	0,21	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	OXAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	PESTOT	0,467	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	ESAMTZC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP

USINE DE NAZARETH	00045520	15/02/2017	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045855	08/03/2017	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045855	08/03/2017	ESAMTC	0,73	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045855	08/03/2017	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045855	08/03/2017	OXAMTC	0,2	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045855	08/03/2017	PESTOT	0,93	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00045857	08/03/2017	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045857	08/03/2017	ESAMTC	0,16	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045857	08/03/2017	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045857	08/03/2017	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045857	08/03/2017	PESTOT	0,16	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	ESAMTC	0,19	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	OXAMTC	0,082	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	OXAMTZO	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	PESTOT	0,272	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	ESAMTZO	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045621	14/03/2017	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	ESACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	ESAMTC	0,99	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	ESAMTZO	0,064	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	OXACETC	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	OXAMTC	0,39	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	OXAMTZO	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045837	04/04/2017	PESTOT	2,686	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045891	24/04/2017	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045891	24/04/2017	ESAMTC	0,79	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045891	24/04/2017	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045891	24/04/2017	OXAMTC	0,2	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
PRISE D'EAU DE NAZARETH	00045891	24/04/2017	PESTOT	0,99	µg/l	ROBINET EAU BRUTE	CAP
USINE DE NAZARETH	00045890	24/04/2017	ESAMTC	0,14	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045890	24/04/2017	OXALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045890	24/04/2017	OXAMTC	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045890	24/04/2017	PESTOT	0,14	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP
USINE DE NAZARETH	00045890	24/04/2017	ESALCL	0	µg/l	ROBINET EAU TRAITEE	TTP

Annexe 3 : RESUME DES MESURES CORRECTIVES A ENGAGER

Mesures curatives

Dès début 2014, le syndicat EAU 47 et son délégataire (VEOLIA), ont renforcé l'injection de charbon actif en poudre afin d'abattre les concentrations de ces métabolites présents dans l'eau brute captée (eau de la Baïse).

Le dosage de charbon actif en poudre (CAP) est passé de 5,9 g/m³ en 2013 à 15 g/m³.

Ces mesures correctives prises en application de l'article R. 1321-27 n'ont néanmoins pas permis de rétablir la qualité de l'eau. C'est pourquoi, le syndicat EAU 47 a déposé auprès du préfet une demande de dérogation aux limites de qualité afin de prendre le temps nécessaire à l'optimisation de la filière de traitement.

Dans le cadre de cette demande, le syndicat EAU 47 propose de renforcer le traitement au CAP. Des essais ont en effet permis de démontrer l'efficacité de ce traitement avec une concentration de la barbotine autour de 30 g/m³.

Afin d'augmenter les doses de CAP (concentration visée : 35-40 g/m³), des travaux sur le circuit d'injection et de circulation sont envisagés : unité de préparation, hydro-injecteurs.

Le stockage de CAP devra également être augmenté sur site (aménagement d'un silo).

En complément, le syndicat EAU 47 assurera un renouvellement plus fréquent du charbon actif en grain (CAG) afin d'optimiser le rendement de la filière de traitement des eaux.

Les travaux sont envisagés en 2018 pour un montant estimé à 200 000 euros HT.

Le syndicat EAU 47 nous informe également qu'une réflexion est engagée sur des travaux d'interconnexion avec l'unité de distribution alimentée par le forage de Bruch. Ces aménagements permettraient de secourir l'unité de distribution (UD) alimentée par l'usine de Nazareth en cas de défaillance de celle-ci ou de pollution significative de la ressource captée (Baïse). Ce qui, aujourd'hui, est impossible.

Le syndicat EAU 47 envisage en parallèle la création d'une nouvelle usine de production d'eau potable dans le secteur d'Aiguillon. Cette station capterait les eaux du Lot et de la Garonne et serait dimensionner pour secourir quantitativement les besoins de l'UD desservie par l'usine de Nazareth.

Ces projets sont clairement pertinents. Néanmoins, le syndicat EAU 47 n'avance ni échéancier, ni évaluation financière sur la mise en œuvre de ces solutions alternatives.

Pour rappel, conformément aux dispositions prévues à l'article 12 de l'arrêté du 31 janvier 2017 portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection du captage de Nazareth, « le syndicat départemental EAU 47 devra étudier les dispositions envisageables pour assurer une alimentation de secours capable de se substituer au moins partiellement à la production d'eau venant de la prise d'eau de NAZARETH en toute période de l'année. Cette solution de secours devra être opérationnelle **dans un délai de 3 ans** à compter de la date de signature de cet arrêté. »

Gestion préventive

Le syndicat EAU 47 participe activement à l'élaboration du Schéma d' Aménagement et de Gestion des Eaux du territoire « Neste – Rivières de Gascogne » et sensibilise les acteurs aux problématiques de qualité auquel il est soumis.

Ce SAGE permettra de mettre en œuvre un plan d'actions visant à améliorer la qualité et la quantité de l'eau par le biais de diverses dispositions : communication, sensibilisation, aides financières.

Le syndicat EAU 47 souhaite participer activement aux actions de coordination et d'animation visant à faire évoluer les pratiques culturelles, à sensibiliser les acteurs professionnels et les particuliers.

Ces mesures préventives nécessaires ne permettront néanmoins d'influer sur les objectifs recherchés qu'à moyen voire long termes mais sont complémentaires aux mesures curatives projetées.

Auto surveillance

A compter de 2018, le syndicat EAU 47 et son délégataire s'engagent sur le programme de surveillance renforcé suivants :

Surveillance interne : Proposition 2018 usine NAZARETH			
Point de prélèvement	Analyse type	Nombre d'analyses 2018	Contenu des analyses type
NERAC Eau traitée	AL	12	Aluminium total
	ALAC	12	Pesticides : Alachlore, Acétochlore, Métochlorure, Métochlorure
	ESA OXA	12	Métabolites pesticides : ESA Alachlore, OXA Alachlore, ESA Métochlorure, OXA Métochlorure
	FET	12	Fer total
	GLYPH	12	Pesticides : Glyphosate, AMPA
	MN	12	Manganèse total
	PI	12	Bactériologie complète B3 = Physicochimie type P1 + COT
NERAC Baïse eau brute	ALAC	12	Pesticides : Alachlore, Acétochlore, Métochlorure, Métochlorure
	ESA OXA	12	Métabolites pesticides : ESA Alachlore, OXA Alachlore, ESA Métochlorure, OXA Métochlorure
	GLYPH	12	Pesticides : Glyphosate, AMPA
UP Nérac Eau décantée	ALAC	12	Pesticides : Alachlore, Acétochlore, Métochlorure, Métochlorure
	ESA OXA	12	Métabolites pesticides : ESA Alachlore, OXA Alachlore, ESA Métochlorure, OXA Métochlorure
	GLYPH	12	Pesticides : Glyphosate, AMPA

Les résultats de ces analyses devront être communiqués à l'ARS DD47.

